



DEMANDE DE SUBVENTION 2023

2023 ko DIRU LAGUNTZA GALDEA

❶ La demande de subvention est à adresser à : Mme. le Maire de BRISCOUS, le Bourg 64240 BRISCOUS.
Galdea BESKOITZEKO auzapez jaunari helarazi behar da le bourg 64240 BESKOITZE helbiderat.

❷ IL est recommandé de remplir cette demande chaque année, avec rigueur, afin d'en faciliter l'étude par la Commission Associations, **avant le 15 février 2023.**

⚠ Toute demande doit être accompagnée des états bancaires des comptes courants et livret arrêtés au 31/12/2022. En l'absence de ces documents, la demande ne sera pas étudiée.

Galde hau zehaztazunetz betetzea gomendatua da gaitasuna duen batzordeak aiseago aster dezan.

Galdera guziak kontuen (kontu korrantea eta aurrezki kontua) banku egoerez (2022/12/31an zerratuak) lagunduak izan behar dute.

Dokumentu hauek eskas badira, eskaera ez da aztertua izanen

NOM DE L'ASSOCIATION :

(ou du club) qui sollicite la subvention

Diru-laguntza galdetzen duen elkartearen edo klubaren izena :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

Egoitza sozialaren helbidea :

N° DE TEL-FAX-MAIL :

Tel edota fax zenbakia :

OBJET OU BUT POURSUIVI :

Lortu nahi den gauza edo xedea :

COMPOSITION DU BUREAU

BULEGOAREN OSAKETA

	NOM <i>DEITURA</i>	Prénoms <i>Izenak</i>	Adresse <i>heldidea</i>	Tél
Président <i>Lehendakaria</i>				
Vice président <i>Lehendakariorda</i>				
Secrétaire <i>Idazkaria</i>				
Trésorier <i>Diruzaina</i>				

ASSURANCES SOUSCRITES

IZENPETU ASURANTZAK

	Compagnie <i>Asurantzaz-etea</i>	Agent <i>Agentea</i>	N° de contrat <i>Kontratuaren zenbakia</i>	Validité <i>Balioa</i>
Multirisques <i>Irrisku anitzendakoa</i>				
Resp.civile <i>Erantzukizun zibila</i>				
Spécifique <i>Berezia</i>				
Autre <i>Beste</i>				

COMPTE BANCAIRE OU POSTAL

BANKU EDO POSTA KONDUA

Joindre un relevé d'identité Bancaire

Banku Nortasun Agiri bat gehitzekoa

BILAN 2022

2022 ko DIRU BALANTZEA

Nota : Ces renseignements, exigés par les règles de comptabilité publique, doivent être portés sur le tableau ci-dessous ou sur un document annexe (daté et signé par le Président et le Trésorier).

Nota : Kondularitza publikoaren arauak galdetzen dituen xehetasun hauek azpiko taulan edo dokumentu

gehigarri batean eman behar dira (Lehendakariak eta Diruzainak izenpeturik)

Solde du 01/01/2022* : -----

*Gaineratekoa 2022/01/01an**

RECETTES <i>IRABAZIAK</i>	MONTANT <i>ZONBATEKOA</i>	DEPENSES <i>GASTUAK</i>	MONTANT <i>ZONBATEKOA</i>
TOTAL OROTARA		TOTAL OROTARA	

Solde au

31/12/2022* : -----

*Gaineratekoa 2022/12/31an**

**Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.*

**Elkartearen ekitaldiak ez badira urte zililaren dendoran gertatzen, ekitaldien hastapen eta bururapen egunak zehastu behar dituzue.*

A _____ Le _____

Lekua

Eguna

Le/ La Président(e)

Lehendakaria

Le/La Trésorier(ière)

Diruzaina

Nom- Prénom

Deitura-Izena

Signature

Izenpedura

PREVISIONS 2023

2023-ko EKINTZA

ACTIVITES ET MANIFESTATIONS PREVUES

Galdetu diru-Laguntzak :

SUBVENTION SOLLICITEE :

Galdetu diru-laguntza

BUDGET PREVISIONNEL SIMPLIFIE

Anitzinkondu Errextua

(Inclure la subvention municipale sollicitée ainsi que les autres subventions attendues et leur origine)

(Galdetua den herriko diru-laguntza sartu, igurikatuak diren beste diru-laguntzez eta haien jatorriaz gain)

<i>RECETTES</i> IRABAZIAK	<i>MONTANT</i> ZONBATEKOA	<i>DEPENSES</i> GASTUAK	<i>MONTANT</i> ZONBATEKOA
TOTAL OROTARA		TOTAL OROTARA	

A _____ Le _____

Lekua

Eguna

Le/ La Président(e)

Lehendakaria

Le/La Trésorier(ière)

Diruzaina

Nom- Prénom

Deitura-Izena

Signature

Izenpedura

Cadre réservé à l'administration-Administrazioak bete barreko laukia

Contrat d'engagement républicain

L'Association.....déclarée à, le....., sous le numéro, dont le siège social est situé à et représentée par son/sa président(e), Monsieur / Madame, dûment habilité(e) à l'effet des présentes par une décision du Conseil d'Administration en date du, ci annexée, s'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain suivant.

Article 1 - Engagement° de l'Association

L'Association s'engage à

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine,
- respecter les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'Association qui s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qu'elle a souscrit en informe ses membres par tout moyen.

Article 2 - Sanctions en cas de non-respect

Lorsque l'objet que poursuit l'Association sollicitant l'octroi d'une subvention, son activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite sont illicites ou incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité refuse la subvention demandée.

S'il est établi que l'Association bénéficiant d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association ou la fondation la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration. La collectivité enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire.

Si la Commune procède au retrait d'une subvention, elle communique sa décision au représentant de l'État dans le département du siège de l'Association et, le cas échéant, aux autres autorités et organismes concourant, à sa connaissance, au financement de cette Association ou de cette fondation.

Fait à....., le.....

L'Association Le Président / La Présidente